

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2024-002

Séance du 26 FEVRIER 2024 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absent excusé : Mr DURAFOUR Vincent.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PERRET.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2023
- Vote du Compte Administratif 2023
- Vote des Restes à Réaliser 2023 à reporter en 2024
- Affectation des résultats 2023
- Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024
- Révision du PLUiH – Débat sur les orientations générales du PADD
- Avis du CM sur le projet d'extension du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) basse vallée de l'Ain
- Formation des élus : proposition d'une formation DAE – gestes qui sauvent.
- Informations diverses.

2024-2602-001 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Madame Martine BRISSET, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, présente le compte de gestion 2023 transmis par Monsieur le Comptable Public, en indiquant que les résultats sont conformes à ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget communal 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

. Dépenses de fonctionnement :	634 468,24 €
. Recettes de fonctionnement :	800 510,54 €
. Excédent de fonctionnement 2023 :	166 042,30 €
. Excédent antérieur reporté :	227 534,39 €
. <u>Résultat de fonctionnement :</u>	<u>393 576,69 €</u>
. Dépenses d'investissement :	156 016,21 €
. Recettes d'investissement :	157 947,29 €
. Excédent d'investissement 2023 :	1 931,08 €
. Déficit antérieur reporté :	- 83 472,26 €
. <u>Résultat d'investissement :</u>	<u>- 81 541,18 €</u>
. <u>Résultat global de clôture 2023 :</u>	<u>312 035,51 €.</u>

2024-2602-002 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Madame Martine BRISSET présidente pour cette partie de séance.

Madame BRISSET présente le Compte Administratif 2023 du budget communal, dont une synthèse a été remise à chaque conseiller. Elle précise que les résultats sont conformes au compte de gestion 2023 et indique que les restes à réaliser 2023, engagés, s'élèvent à 181 594 € en dépenses et 12 604 € en recettes.